Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

Initiative Deuxième carrière pour le secteur de la fabrication

Présentation sur les Services de formation pour un réemploi rapide (SFRR)

14 février 2020

Ontario

Qu’est-ce que cette initiative?

- Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences continue d’étudier les possibilités de revoir la conception de programmes comme Deuxième carrière pour mieux s’adapter à la conjoncture du marché du travail.

- L’initiative Deuxième carrière pour le secteur de la fabrication apporte certains changements ciblés au programme Deuxième carrière à l’intention des travailleurs touchés par les réductions d’effectif dans le secteur de la fabrication, leur facilitant ainsi l’accès à la formation.

- Pour être admissible à une formation en vertu de l’initiative Deuxième carrière pour le secteur de la fabrication, vous devez avoir été mis à pied de façon permanente d’un emploi dans le secteur de la fabrication à partir du 1er janvier 2019.

Prochaines étapes

- Si vous souhaitez en savoir davantage sur l'initiative Deuxième carrière pour le secteur de la fabrication, veuillez communiquer avec le fournisseur de services suivants :
- (insérer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du fournisseur de services)
- Si vous préférez travailler avec un fournisseur de services établi plus près de chez vous, le fournisseur mentionné ci-avant peut effectuer un renvoi à cet effet.